

BIOGAZ À TOUS LES ÉTAGES

LA MÉTHANISATION AU SECOURS DE L'INDÉPENDANCE
ÉNERGÉTIQUE FRANÇAISE

NUMÉRIQUE

**Vers la fin des réseaux
en cuivre ?**

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**Relever les défis de l'hydrogène
vert local**



Inclus : un bilan synthétique
du 38^{ème} congrès de la FNCCR

Une nécessaire adaptation en faveur des territoires

Les effets de la crise énergétique pèsent de plus en plus sur les collectivités et, par voie de conséquence, sur les services publics. Les budgets des administrations locales pour 2023 confinent à un évident casse-tête pour les élus devant trouver le bon équilibre entre leurs capacités d'investissement et le poids de la fiscalité locale, face à des citoyens déjà éprouvés.

Plus que jamais, les sujets traités par la Fédération sont au cœur des préoccupations des Français. Nous multiplions nos efforts en faveur d'un soutien massif envers les territoires pour les aider à consommer moins et mieux, tout en luttant contre une précarité énergétique plus que préoccupante. Dans ce contexte difficile, la transition énergétique demeure en tête de l'ordre du jour de la FNCCR.

Dans le cadre de l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'accélération des énergies renouvelables, notre Fédération reste très attentive au sort réservé aux dispositions adoptées par le Sénat pour permettre aux acheteurs publics de conclure des contrats d'achat direct d'électricité ou de gaz renouvelable, communément désignés « PPA ». En effet, il est indispensable que les règles de la commande publique puissent s'appliquer à ces montages tout en tenant compte de leurs spécificités et, en particulier, de la nécessité de fixer une durée longue pour garantir le financement de nouveaux projets d'énergies renouvelables dans les territoires. Dans un contexte de flambée des prix, l'enjeu pour les collectivités est très fort : il devient urgent d'ouvrir l'accès à ces contrats qui permettent de verdir leurs achats d'énergie sans avoir à subir l'extrême volatilité des marchés. Sujet qui, par ailleurs, a figuré en bonne place dans la série de motions émises lors du congrès de Rennes et qui, nous l'espérons, trouveront une oreille attentive au plus haut niveau.

Conjugée à la crise énergétique, la crise climatique impacte également les ressources en eau potable. La sécheresse de cet été a concerné tout le territoire et exacerbé les débats autour des usages locaux. Dans ce contexte, les services publics de l'eau en régie ou en délégation doivent s'adapter et faire preuve d'inventivité pour assurer le service aux populations, préserver des ressources en eau se raréfiant, tout en maintenant les équilibres écologiques.

Ce nouveau numéro de *Réseaux Publics* revient notamment sur la place du biogaz dans notre mix énergétique. Par leur implication dans son développement, les collectivités peuvent concourir à la réduction de notre dépendance à des importations énergétiques devenues des facteurs de fragilité pour notre pays.



Xavier Pintat
Président de la FNCCR
Membre honoraire du
Parlement



Le biogaz.
Une solution pour notre indépendance énergétique ?
.4



La France des SDIRVE
.6



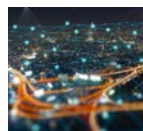
Des métabolites dans notre eau ?
.6



Plus d'aides, plus de lauréats, plus de sobriété avec ACTEE+
.7



Relever les défis de l'hydrogène vert local
.11



Finistère smart connect : Un territoire connecté et durable
.11



Rencontre avec l'Avicca
.12



TROPHÉES D'ÉCONOMIES D'EAU

À la suite d'une conférence organisée par l'AMF et la FNCCR lors du Congrès des maires, la secrétaire d'État à l'Écologie, Bérangère Couillard, a participé à la remise des huit trophées nationaux des économies d'eau (Club des économies d'eau).



ASSISES DE L'ÉNERGIE

Les syndicats d'énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes se sont associés à la FNCCR pour un stand partagé lors des Assises européennes de la transition énergétique à Genève. L'occasion de rappeler aux quelque 4 000 participants les compétences et les actions des AODE* en France.



DÉCOUVREZ DES AUTEURS EN HISTOIRE DE L'ÉNERGIE

Les vidéos des lauréats 2022 du prix de l'AARHSE sont à présent accessibles depuis la chaîne YouTube de la FNCCR.



PLUS PROCHES DES COMMUNES AVEC « TERRE D'INNOVATION »

Dès 2023, les syndicats d'énergie membres de la FNCCR pourront utiliser un kit clef en main pour organiser des prix départementaux de l'innovation récompensant leurs communes membres. Le lancement officiel de l'action a eu lieu lors du congrès de la FNCCR en septembre 2022.



ENGAGEMENT

Lors du salon des maires à Paris en novembre 2022, la FNCCR et le Think Tank mobilités & territoires ont invité les maires de France à signer une charte en faveur de l'acceptabilité des Zones à faibles émissions (ZFE) et la place de la mobilité électrique.

*Autorités organisatrices de la distribution d'énergie - notamment les syndicats départementaux d'énergie - Territoires d'énergie -

Réseaux publics

La lettre institutionnelle de la FNCCR / **Directeur de la publication** : Pascal Sokoloff

Responsable de la rédaction : Alexandre Allion

Rédacteurs : Alexandre Allion - Agence Chapti - Jennifer Pilon

Comité de rédaction : Franco Novelli, Violaine Lanneau, Guillaume Perrin, Lionel Guy, Anne Barbarin, Guillaume Le Bris, Loïc Haÿ, Charles-Antoine Gautier.

Tous droits réservés. **Dépôt légal** : 3^{ème} trimestre 2022 / N° **ISSN** : 2825-9386

Crédits photos : FNCCR - Adobe Stock - A.Allion - Patrice Diaz, Philippe Barbosa, TE47, SEBA, SYDEV, SDEI36, Cerema, SDEHG, FygoStudio.

Réalisation graphique : Service communication FNCCR - AA

Tirage : 2 500 ex / **Imprimerie** : Espace imprim Paris

Recevoir ce journal en format papier ou numérique : j.pilon@fnccr.asso.fr

FNCCR

Fédération nationale des collectivités
concedantes et régies
20 bd de Latour-Maubourg 75007 Paris
Tél. 01 40 62 16 40
Email : fnccr@fnccr.asso.fr
www.fnccr.asso.fr



LE BIOGAZ. UNE SOLUTION POUR NOTRE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE ?

La filière biogaz connaît un développement régulier depuis une dizaine d'années. Cette énergie renouvelable, stockable et substituable au gaz naturel, coche toutes les cases de la transition énergétique. Les projets des collectivités se multiplient et un soutien fort des pouvoirs publics permettrait au biogaz de couvrir l'équivalent des volumes de gaz russe.

La France a inscrit dans la loi TEPCV* la volonté de porter la part des énergies renouvelables (EnR) à 32 % d'ici 2030. La crise énergétique impose le déploiement de toutes les énergies renouvelables dans le mix énergétique français. Au croisement des secteurs de l'énergie et des déchets, le gaz dit vert est une EnR produite localement. Les potentiels mobilisables dans les territoires sont très importants. Jusqu'à présent, avec des prix de gaz fossiles extrêmement bas, l'émergence des projets était limitée. De fait, le soutien à la production de biométhane s'est cantonné aux grands projets. Avec la problématique d'approvisionnement en Europe et un coût du biogaz désormais inférieur au prix de marché du gaz naturel, la question de la ressource est posée pour alimenter les réseaux. Aujourd'hui, avec près de 500 sites de production à différentes échelles, la filière participe déjà à l'indépendance énergétique du pays avec une capacité installée qui couvre plus de 3 % de la consommation de gaz.

Qu'est-ce que le biométhane ?

Pour parvenir à 100 % de gaz renouvelable en 2050, quatre filières sont privilégiées : la technologie déjà mature de la méthanisa-

tion (dégradation de la matière organique en l'absence d'air) et des technologies actuellement à l'étape d'expérimentation comme la pyrogazéification de bois ou de combustibles solides de récupération (CSR) ou la gazéification hydrothermale de biomasse humide. Les réseaux publics de distribution de gaz, propriété des collectivités locales, sont au cœur de cet écosystème de production et de consommation. La principale ressource actuellement en France concerne la méthanisation agricole (résidus de culture, déjections animales, biodéchets). Il convient d'insister sur le modèle français qui diffère d'autres expériences en Europe et n'entre pas en concurrence avec les cultures alimentaires, ce qui en fait une filière vertueuse. Après épuration, le biogaz devient du biométhane injectable dans les réseaux et le digestat se valorise en engrais naturel. Concernant les biodéchets, les collectivités ont l'obligation, dans le cadre de la loi AGEC, loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, de les collecter pour l'ensemble des pro-



*TEPCV : La loi de transition énergétique pour la croissance verte vise à agir pour le climat, en fixant à la France des objectifs chiffrés et des moyens d'action pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat du 12 décembre 2015.

De quelle boue je me chauffe...

Les boues, produites en quantité par les stations d'épuration, sont majoritairement issues de la biomasse avec un fort pouvoir méthanogène.

Des collectivités, à l'instar de Lille métropole ou du SIAAP*, méthanisent cette ressource renouvelable depuis plusieurs années. Sur les gisements importants en milieu urbain, valoriser les boues devient économiquement et écologiquement plus rentable que de les évacuer par camion pour les traiter. Pour les plus petites stations d'épuration, la question de la méthanisation se pose encore. En effet, l'État ne donne pas de signe clair pour l'exploitation de cette ressource par les collectivités, contrairement à la filière agricole. **La Directive déchets ne permet pas la méthanisation des biodéchets des collectivités en mélange avec les boues d'épuration**, ce qui suppose de créer des méthaniseurs dédiés, renchérissant les coûts des projets et limitant leur rentabilité.

Pourtant, les atouts des boues en mélange sont nombreux. Tout d'abord, si le méthane émis par les stations d'épuration n'est pas capté, il sera libéré dans l'atmosphère. Outre une perte de ressource, le gaz méthane (CH₄) a un pouvoir de réchauffement du climat 25 fois plus élevé que le CO₂. Surtout, la méthanisation des boues s'insère dans un schéma de service public d'assainissement et contribue à la réduction de l'empreinte environnementale du territoire.



ducteurs et de les valoriser en compost ou en méthanisation. D'autres gisements émergent comme les boues des stations d'épuration, une ressource renouvelable encore trop peu exploitée (cf. encadré ci-contre) et les ISDND, les installations de stockage de déchets non-dangereux, qui comptent une quinzaine de sites en France avec injection dans le réseau.

Développer des écosystèmes de producteurs et de distributeurs locaux

Le gaz vert est un atout pour la transition énergétique et pour les territoires. De la production de gaz vert à son utilisation en carburant pour une mobilité durable, les projets en lien avec la méthanisation sont nombreux. Une enquête menée par la FNCCR en 2020 a confirmé l'intérêt croissant des collectivités pour le développement de cette énergie renouvelable

localement. Aujourd'hui, la méthanisation intègre les objectifs de transition énergétique de leurs documents de planification comme les PCAET et les SRADDET et leurs plans de gestion des déchets. Beaucoup de collectivités et de syndicats d'énergie mettent en place des démarches d'économie

circulaire en accompagnant le développement de la filière et en mettant en relation les acteurs : producteurs de déchets, industrie agroalimentaire, agriculteurs, etc. On peut citer les projets de Territoire d'énergie Lot-et-Garonne, le syndicat départemental de Vendée ou Territoire d'énergie Côtes-d'Armor. De plus, suivant le modèle des EnR électriques, certaines

collectivités rejoignent les sociétés de projet de méthaniseurs pour cofinancer les installations. La mobilité n'est pas en reste avec le développement de la filière « bio » GNV et la mise en place de contrats directs d'achat de biométhane auprès des producteurs pour alimenter des stations. Pour accueillir ces nouvelles unités de production de biogaz, l'infrastructure gazière a vocation à se développer. Sur cette question du droit à l'injection du biométhane dans les réseaux de distribution, la FNCCR demande des évolutions législatives afin de renforcer le rôle des collectivités dans la co-construction, avec les gestionnaires, des plans d'investissement et de renforcement des réseaux.

Redonner sa place au biogaz dans le mix-énergétique

Le potentiel des gaz renouvelables doit être pleinement mobilisé dans le cadre de la stratégie énergie-climat en cours de révision, au bénéfice de l'indépendance énergétique et du développement économique des territoires. Rappelons que choisir le gaz vert, c'est contribuer à créer d'ici 2027 environ plus de 30 000 emplois* nets locaux, valoriser le patrimoine que constitue le réseau de gaz français et réduire la dépendance aux engrais chimiques dans une logique agroécologique d'utilisation des digestats. Pour cela, les projets de méthanisation des collectivités doivent être soutenus par des politiques publiques fortes pour continuer à se développer et à se structurer.

La question de l'acceptabilité des projets ne doit pas être négligée. L'adhésion aux risques et potentielles nuisances, passe par un travail de co-construction entre les collectivités et les citoyens.

► Le nouveau modèle national de contrat de concession gaz négocié avec la FNCCR engage les collectivités et GRDF pour le développement du gaz vert local.



PAROLE À

Laurence POIRIER-DIETZ

Directrice générale de GrDF



Quel avenir pour l'énergie gaz ?

Le système énergétique repose sur un mix énergétique diversifié et équilibré, puisque l'on consomme aujourd'hui autant de gaz que d'électricité. Evidemment, ce gaz devra demain être renouvelable. La production de gaz vert représente en France plus que la puissance d'un réacteur nucléaire. Le potentiel est là : dès 2030, les gaz renouvelables peuvent représenter 20 % de la consommation de gaz ; en 2050, la France pourrait couvrir 100 % de sa demande de gaz grâce aux gaz verts.

Le réseau de distribution gaz est-il en capacité d'absorber des productions locales de biométhane ?

Plus de 500 sites de méthanisation injectent déjà du biométhane dans les réseaux gaziers. Notre enjeu aujourd'hui est de développer et de transformer le réseau afin d'accueillir toujours plus de gaz renouvelables produits localement. Cette transformation est largement engagée et cela à un coût maîtrisé, qu'il s'agisse de création de nouvelles canalisations ou de « rebours », qui permettent d'inverser les flux de gaz pour remonter les productions d'énergie décentralisées vers le réseau de transport et les stockages souterrains.

Quel rôle jouent les syndicats d'énergie dans le développement de ces nouvelles ressources ?

Ils jouent un rôle essentiel dans le développement des gaz verts par leur ancrage et leur connaissance fine de l'écosystème local, leur rayonnement. Convaincus d'une nécessaire complémentarité des énergies, ils sont très nombreux à être engagés, au côté de la filière et de GRDF, pour amplifier l'essor de la méthanisation et expérimenter de nouvelles technologies de production de gaz verts. Et je les en remercie !



Unité de méthanisation dans le Lot-et-Garonne (TE47)

*source ADEME (biogaz)



ÉNERGIE

ON SEM ENCORE PLUS...

Il existe aujourd'hui plus de 130 sociétés d'économie mixte (SEM), SPL ou SEMOP dédiées à la production d'énergies renouvelables (EnR) en France. La grande majorité sont structurées sous la forme de SEM et sont détenues habituellement par une ou plusieurs personnes publiques (85 % du capital au maximum), avec au minimum une personne de droit privé.

Les SEM connaissent un fort développement et sont majoritairement impulsées par les syndicats d'énergie, métropoles ou régions.

Par leur actionnariat, elles sont garantes de l'intérêt public et agissent pour le compte de leurs collectivités ou groupements actionnaires. Elles sont aussi un outil essentiel pour massifier le développement des EnR (solaire, éolien, biogaz...) en complément des projets portés par les collectivités et leurs groupements. Elles permettent d'assurer une meilleure acceptation sociale et intégration du projet dans le territoire et sont aujourd'hui des outils indispensables pour développer des projets d'EnR à gouvernance locale.

La FNCCR se mobilise pour soutenir les sociétés d'économie mixte de l'énergie, défendre leurs intérêts au niveau national et les accompagner dans le développement de leurs projets au cœur des territoires. Une commission dédiée regroupe ainsi de plus en plus de SEM au sein de la FNCCR : un cadre idéal pour le partage d'expériences.

MOBILITÉ

LA FRANCE DES SDIRVE

Face à la hausse du prix des carburants conventionnels, les Français se tournent massivement vers la mobilité électrique. Afin de garantir le plein d'électricité dans tout le territoire, les collectivités organisent le déploiement des stations de recharge publiques en complémentarité des initiatives des entreprises.

La FNCCR a été particulièrement mobilisée par le suivi des textes d'application de la loi d'orientation sur les mobilités (LOM) pour lesquels elle a été sollicitée, en particulier concernant la mise en place des **schémas directeurs de déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques (SDIRVE)** et par l'engagement qu'elle avait pris fin octobre 2020 d'accompagner le Gouvernement dans sa volonté de déployer 100 000 bornes.

La FNCCR a participé activement au suivi des SDIRVE, dont le décret n°2021-565 du 10 mai 2021, portant création des articles R.353-5-1 à 353-5-9 du Code de l'énergie, donne une description détaillée pour sa réalisation. La FNCCR a d'ailleurs plaidé en faveur d'un taux de réfaction augmenté, prévu la loi d'orientation des mobilités, jusqu'à 75 % selon les cas, qui peut s'appliquer quel que soit le maître d'ouvrage et s'inscrit ainsi dans le dispositif de la part couverte par le tarif (PCT) prévu au nouveau modèle de contrat de concession.

Sous l'égide du ministère de la Transition écologique et des transports, un guide dédié **au SDIRVE** à l'attention des collectivités et des établissements publics a été élaboré afin d'accompagner leur mise en œuvre, auquel la FNCCR a collaboré avec plusieurs AODE.



Début novembre 2022, la France totalise 75 279 points de recharge ouverts au public, dont une grande partie ont été déployés par les adhérents de la FNCCR, soit une moyenne de 112 points de recharge pour 100 000 habitants.

6 857 nouvelles stations représentant 21 048 points de recharge ouverts au public ont été créées depuis le début de l'année 2022.

Enfin, 109 SDIRVE sont engagés dans les territoires (voir carte) dont 12 par des métropoles.

DES MÉTABOLITES DANS NOTRE EAU ?

Les métabolites des pesticides sont des substances issues de la dégradation de produits phytosanitaires - notamment agricoles - dans l'environnement. Les ressources en eau peuvent être contaminées. Ils constituent un sujet de préoccupation pour les autorités sanitaires et environnementales car les risques pour la santé sont encore mal évalués avec, de surcroît, une accumulation progressive dans l'environnement.

Les collectivités en charge de l'eau potable doivent respecter les critères de qualité stricts et supporter le coût croissant de cette dépollution au détriment d'autres dépenses indispensables.

La FNCCR a présenté lors de son congrès une motion « pour [...] la préservation des ressources en eau destinées à la consommation

humaine » avec comme objectif de « *faire des aires d'alimentation de captages d'eau potable le premier lieu d'une transformation des activités agricoles vers des pratiques durables et respectueuses de l'environnement* ».

Récemment, une alerte sur la présence marquée des métabolites du pesticide S-Métolachlore, utilisé comme herbicide, a failli rendre l'eau potable impropre à la consommation pour près de quatre millions de Français et porter ce nombre à près de 10 millions, tous pesticides et métabolites confondus. Les critères ont été revus, annulant ces alertes, au risque d'une défiance du consommateur. De nouvelles évaluations en cours pourraient revenir sur l'innocuité de ces molécules et conduire à des restrictions d'usage massives.



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

PLUS D'AIDES, PLUS DE LAURÉATS, PLUS DE SOBRIÉTÉ AVEC ACTEE+

Et un, et deux, et trois ACTEE... La FNCCR et ses partenaires se réjouissent de la reconduction, et même du renforcement massif du programme leader de la rénovation énergétique des bâtiments publics en France.

Après deux premières éditions réussies, le programme ACTEE, porté par la FNCCR, est relancé pour quatre années par le ministère de la Transition énergétique.

Riche de plusieurs années d'opérations, cette troisième saison du programme se veut plus simple et plus accessible pour les collectivités. En effet, dès 2023, un seul et unique type d'appel à projets sera proposé aux territoires. Cet appel à projets « Chêne » concernera toutes les typologies de bâtiments publics (mairies, écoles, maisons de retraite...).

En outre, les sous-programmes spécifiques, dédiés par exemple à l'éclairage public (Lum'ACTE) et inscrits dans la durée seront prolongés et renforcés.

De plus, bien qu'encouragée, la réponse par groupement de collectivités à l'échelle locale ne sera plus obligatoire. Doté de 220 millions d'euros, soit un doublement des fonds, ACTEE+ a l'ambition d'enclencher la rénovation de

plus de plus 8 000 bâtiments en France métropolitaine et d'outre-mer pour un montant d'investissement de plus de deux milliards d'euros.

Toujours porté par la FNCCR, ACTEE va aussi connaître un renforcement du rôle de l'AMF (Association des maires de France), qui devrait rejoindre la FNCCR dans le cadre d'un Comité d'orientation stratégique, indépendant et complémentaire du jury technique d'attribution des aides.

Afin de répondre à la demande accrue de candidatures, l'équipe en charge du programme va être renforcée et gagner en expertise.

Autre évolution, les aides dédiées aux communes rurales seront également plus faciles d'accès grâce à un accompagnement spécifique des experts du programme.

LE CHIFFRE

170 : c'est le nombre d'agents territoriaux et d'élus formés par la FNCCR sur le sujet de l'éclairage public en 2022.

CYCLE DE L'EAU

LES DÉLAISSÉS DU DÉLESTAGE

Dès les annonces du Gouvernement concernant les délestages potentiels de bâtiments publics pour surmonter les pics de consommation d'électricité cet hiver, la FNCCR a alerté les autorités des risques de coupures des installations de potabilisation et d'assainissement.

Les installations de production et de distribution d'eau potable, comme celles de collecte et de traitement des eaux usées, pourront être déconnectées du réseau électrique du jour au lendemain, à l'instar des sites « non prioritaires ».

Or, les services publics d'eau et d'assainissement sont essentiels. Une rupture de l'alimentation en eau potable ou l'arrêt de l'assainissement pourraient avoir des conséquences désastreuses en matière de santé publique ou de défense incendie, tels que des débordements d'eaux usées non-traitées dans les habitations, l'espace public ou les cours d'eau.

La nature des installations et leur dispersion ne permettent pas de recourir à des groupes électrogènes pour pallier les défauts d'alimentation de nombreux sites concomitamment.



NUMÉRIQUE

DÉPOSE DU CUIVRE

Avec la montée en puissance des réseaux en fibre optique, la fin du cuivre se fait jour en France.

Un plan de fermeture du service a démarré sous forme d'expérimentations locales dès 2020. S'en suivra à partir de 2025 une dépose des fils de cuivre, avec des enjeux majeurs : prévenir le risque de vol du cuivre, estimé à environ neuf milliards d'euros à l'échelle nationale, améliorer le recyclage des équipements et renforcer la qualité paysagère des communes – avec la suppression des lignes aériennes –.

Membre du Comité de concertation des réseaux fixes, la FNCCR demeure un partenaire fort d'Orange, réaffirmant le rôle majeur des AODE dans le dispositif, celles-ci associant par convention le démontage du cuivre aux opérations de modernisation des autres réseaux secs.



FOCUS

Nouveau record pour le 38^{ème} congrès de la FNCCR

C'est dans un contexte de crises, notamment énergétique, que le dernier congrès de la FNCCR à Rennes a connu une fréquentation accrue, dépassant les objectifs des organisateurs. Au total, près de 3 000 personnes ont fait le déplacement et ont « bondé » quelque 65 ateliers et tables-rondes. Les vidéos, actes, comptes-rendus etc. du congrès sont à retrouver depuis le site internet de la FNCCR.

BRÈVES

100 bougies

Territoire d'énergie Orge Yvette Seine (Smoy), qui rassemble 40 communes de l'Essonne avec une population de 600 000 habitants vient de célébrer ses 100 ans. Ce syndicat d'énergie vise un nouvel élargissement de son périmètre et la poursuite de son développement dans le domaine de la transition énergétique. Cette AODE dynamique a récemment recruté des économistes de flux (ACTEE) qui accompagnent les communes dans leurs projets de rénovation énergétique.



Information géographique

La FNCCR, représentée par son Vice-président Patrick CHAIZE, vient de faire son entrée au Conseil national de l'information géolocalisée (CNIG).

Cette instance rassemble les principaux acteurs publics nationaux et territoriaux et traite de la standardisation, des innovations, de la production, de la diffusion et du partage de la donnée géolocalisée, notamment territoriale.

La FNCCR rejoint ainsi le collège dédié aux associations de collectivités.

Signé !

Territoire d'énergie Réunion (Sidélec) et EDF (SEI) ont signé le 22 novembre dernier le premier contrat de concession nouvelle génération pour un territoire ultra-marin, selon le modèle négocié par la FNCCR.





Les économies d'eau en tête

Dans le cadre du Club des économies d'eau animé par la FNCCR, un premier guide portant sur l'apport des sciences comportementales a vu le jour. Le document développe les solutions pratiques pour inciter les usagers à agir.

Précarité énergétique : les adhérents de la FNCCR se mobilisent

La FNCCR est partenaire officiel de la journée de lutte contre la précarité énergétique lancée par la Fondation Abbé Pierre.

Une quinzaine d'adhérents de la FNCCR se sont mobilisés spécialement le 24 novembre, dans un contexte de crise du prix de l'énergie.

Nantes Métropole a par exemple initié un événement intitulé « Eau, gaz, électricité : tout comprendre pour faire des économies d'énergie » avec des stands d'information ouverts au grand public autour des sujets liés à l'énergie dans le logement.

JOURNÉE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE 24 NOV 2022
parce qu'il est indigne d'avoir froid chez soi



Lum'ACTE en campagne

Pas moins de 10 millions d'euros doivent être distribués aux collectivités françaises qui souhaitent s'engager dans la rénovation de l'éclairage public. Afin de mieux faire connaître ce dispositif porté par la FNCCR, une campagne de communication a été programmée dans la presse professionnelle des collectivités entre décembre 2022 et janvier 2023.

Ardèche

QUAND L'EAU VIENT À MANQUER

Le territoire du Sud Ardèche n'a pas attendu la sécheresse de 2022 pour sécuriser son approvisionnement en eau. Cette question est devenue stratégique avec les alertes historiques de la canicule de 2003 et de la sécheresse de 2005. Depuis vingt ans, le département n'a connu qu'une année sur cinq sans arrêté sécheresse...

Plusieurs leviers sont actionnés par le Seba, le Syndicat des eaux du bassin de l'Ardèche. Le premier d'entre eux concerne les infrastructures, avec un réseau quasiment maillé en totalité, qui s'adosse aux barrages hydroélectriques gérés par EDF en Ardèche et en Lozère. Le deuxième levier, essentiel, vise la maîtrise du rendement. Enfin, un travail de concertation avec l'EPTB du bassin versant de l'Ardèche, qui porte le SAGE et l'approche prospective Ardèche 2050,

est un atout majeur pour la conciliation des usages face à l'inéluctable multiplication des périodes de sécheresse dans les années à venir.

Cet été, le Seba était prêt. Au quotidien, ce sont plus de la moitié des 80 agents de la collectivité qui étaient sur le terrain pour modifier les maillages, traquer les pertes ou encore gérer les ressources. En complément, la mise en place de la télérelève au compteur, particulièrement sur les gros consommateurs que sont les campings, a permis une surveillance accrue de leurs consommations d'eau, souvent complexes. Le sujet de la tarification saisonnière est même en débat au sein de la collectivité. Enfin, la prise de conscience nationale, fortement relayée par les médias, a permis d'alerter les citoyens très tôt dans la saison. Une sensibilisation qui s'est répercutée favorablement avec des consommations d'eau plus responsables.



Bienvenue aux nouveaux adhérents FNCCR

Régie électrique municipale de Prats-de-Mollo La Preste (66) • Communauté de communes de Decazeville (12) • Communauté de communes Lévézou-Pareloup (12) • Communauté d'agglomération de Lannion Trégor (22) • SIVOM de Collorgues (30) • Energ'iv (35) • Vienne Condrieu agglomération (38) • Groupement d'intérêt public Région Centre InterActive (RE-CIA) (45) • Communauté d'agglomération Val de Garonne agglomération (47) • Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac (48) • Communauté de communes Loire Layon Aubance (49) • Syndicat de mutualisation de l'eau potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA) (50) • Communauté d'Agglomération d'Epernay Plaine et Coteaux de Champagne (51) • Société d'économie mixte 56 énergies (56) • Communauté d'agglomération du Boulonnais (62) • Communauté de communes de la région de Guebwiller (68) • Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC) (71) • Communauté d'agglomération du Niortais (79) • Régie du service des eaux du Vivier (79) • Syndicat mixte Trivalis (85) • Syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif des Vosges (SDANC) (88) • Syndicat mixte ouvert Essonne numérique (91) • Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) (97)

Contact adhésion : sgs@fnccr.asso.fr

Haute-Garonne
MÉTROPOLE
PERMÉABLE

Les projets de désimperméabilisation ont un rôle fort dans la gestion des eaux pluviales, dans la lutte contre les inondations et participent au confort d'été dans les zones urbanisées. Toulouse Métropole élabore son schéma pluvial avec l'appui du Cerema. L'étude a permis de faire un état des lieux de l'imperméabilisation et de lister des solutions favorisant l'infiltration dans un outil d'aide à la décision. Un point de vigilance cependant : conserver une vision globale. « Il ne s'agit pas de désimperméabiliser ici, pour artificialiser là », rappelle la collectivité à l'origine de la démarche.

Taux d'imperméabilisation par zone du PLUiH >



Isère

UNE SEM EN ACTION

À la SEM ENERG'ISERE, dont TE38 est actionnaire à 85 %, les équipes s'activent. Ils ont de l'énergie à revendre ! Pas moins de 50 projets photovoltaïques dans 40 communes, représentant 15 Mwc, sont en cours de développement. Si la société de projet reste l'outil idéal pour les petits projets, les plus gros doivent encore passer le filtre des accords préfectoraux. Les AODE doivent dès lors affirmer leur rôle essentiel dans les objectifs climatiques et gagner en marge de manœuvre afin d'associer collectivités et citoyens aux projets locaux.



Indre

UNE NAVETTE
AUTONOME RURALE

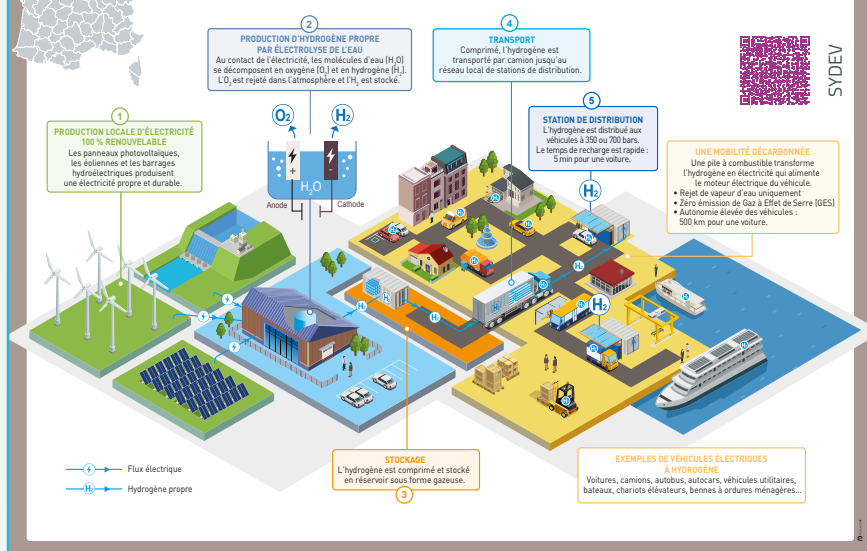
Parce que les atouts du véhicule autonome ne peuvent être réservés aux milieux urbains, Territoire d'énergie Indre (SDEI36) est partenaire de l'expérimentation d'une navette autonome rurale. Cet essai est conduit par un consortium alliant la communauté de communes Cœur de Brenne et l'Ademe. Cette innovation s'inscrit pleinement dans le plan de déploiement de bornes de recharges opéré par TE Indre. Sur un circuit de 20 km, la navette sans chauffeur dessert depuis le mois de mai quatre petites communes de 300 à 1 100 habitants.



Clément BEAUNE
ministre des Transports
et Jean-Louis CAMUS
Président de TE Indre



L'HYDROGÈNE PROPRE, VECTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Finistère FINISTÈRE SMART CONNECT : UN TERRITOIRE CONNECTÉ ET DURABLE

Le projet porté par Territoire d'énergie Finistère (SDEF) vise à déployer progressivement une infrastructure radio souveraine permettant aux collectivités finistériennes d'accéder à des services d'objets connectés. Au-delà de la télégestion de l'éclairage public et de la mesure des consommations d'énergie dans les bâtiments publics, les services de territoires connectés apportent de nombreux bénéfices : optimisation de la collecte des déchets, télérelève des compteurs d'eau et détection de fuite, gestion du stationnement, qualité de l'air... Deux nouveaux territoires sont en cours de déploiement : la communauté



de communes du Pays Bigouden Sud et Haut Léon communauté, avec respectivement 19 et 23 nouvelles passerelles radio. Des discussions sont également engagées avec d'autres territoires. Lauréat de l'appel à projets « territoires intelligents et durables » du PIA-4, le SDEF souhaite, en effet, accélérer ce passage à l'échelle.

Finistère
Smart Connect

Vendée RELEVER LES DÉFIS DE L'HYDROGÈNE VERT LOCAL

Pionnier de l'hydrogène depuis 2016, le SYDEV appuie le développement de cette énergie sur une conviction, celle d'un mix énergétique vert et local pour une mobilité décarbonée en cohérence avec les atouts du territoire : le vent (éoliennes), le soleil (photovoltaïque) et les activités agricoles (méthanisation).

La Vendée fut le premier département français à mettre en œuvre un site de production d'hydrogène renouvelable grâce à son raccordement à des éoliennes sorties de l'obligation d'achat. C'est le SYDEV qui a permis l'émergence de l'écosystème favorable à cette innovation. Avec Vendée Énergie, le syndicat a fédéré autour du projet H2Ouest, la start-up Lhyfe, Le Mans Métropole et l'Automobile club de L'Ouest (ACO). Simultanément, le SYDEV a développé

la distribution et de nouveaux usages. Pour compenser la très faible densité de stations de ravitaillement en France, la première station multi-énergies a été construite à La Roche-sur-Yon en 2021. Elle propose, en un seul et même lieu, la distribution de trois énergies vertes produites localement et en circuit court : l'hydrogène vert produit par Lhyfe, le bioGNV issu des méthaniseurs et l'électricité verte des centrales photovoltaïques du territoire.

Aujourd'hui, la dynamique est lancée dans le territoire vendéen. Deux autres stations verront le jour en 2023 et de nombreux projets sont à l'étude avec un seul mot d'ordre : une évaluation systématique des usages potentiels publics et privés en amont de tout investissement dans les infrastructures.



Haute-Garonne DÉVELOPPER L'AUTOCONSOMMATION D'ÉNERGIE DES COMMUNES

En réponse au contexte énergétique que subissent les communes et leurs administrés, le syndicat d'énergie de Haute-Garonne (SDEHG) a lancé cet automne un appel à candidatures aux communes du département en faveur du développement de l'autoconsommation individuelle à partir d'ombrières photovoltaïques. La vente du surplus d'électricité sera encadrée par une

obligation d'achat.

Le SDEHG se chargera de l'étude et de la construction des ombrières des parkings publics de bâtiments communaux. Il assurera la maintenance pour une durée de 20 ans, à l'issue desquels l'équipement sera rétrocédé à la collectivité.



AGENDA

CARREFOUR DES GESTIONS LOCALES DE L'EAU

25 et 26 janvier 2023

Parc des expositions de Rennes

Venez à la rencontre de la FNCCR sur son stand. Des experts et des élus interviendront dans plusieurs tables-rondes.

CYCLEAU

20 et 23 mars 2023

Bordeaux Lac

Rencontres professionnelles des acteurs de l'eau.

DRIVE TO ZERO

6 au 8 avril 2023

Grand Palais éphémère - Paris

Rendez-vous des acteurs publics et des entreprises, pour répondre aux enjeux de la mobilité décarbonée.

RETOUR SUR.

ECOLOUSTICS

Le concours Ecoloustics est déployé à l'échelle locale par les Territoires d'énergie membres de la FNCCR. Il s'adresse aux élèves de cycle III avec un objectif de sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique. Des classes de la Loire, de la Nièvre et de la Haute-Saône ont reçu leur prix à Paris le 30 juin dernier. La nouvelle saison du concours a été lancée à la rentrée 2022 et les résultats sont attendus pour l'été 2023.



Tous nos événements sur :
www.fnccr.asso.fr

DEUXIEME SAISON...

décembre 2022/janvier 2023

Retrouvez de nouveaux portraits des talents des Territoires d'énergie dans la Gazette des communes avec la seconde campagne de promotion lancée par la FNCCR.



On vous en parle

La FNCCR et l'Avicca partenaires pour l'aménagement numérique en France

Créée en 1986, à l'initiative de quelques villes, lors de l'émergence des premiers réseaux de télévision câblés, l'Avicca avait pour but de favoriser le dialogue entre les territoires et les opérateurs.

Puis l'association a fait évoluer ses activités en s'adaptant aux évolutions technologiques, le haut-débit et plus récemment le très haut débit avec la fibre. L'Avicca regroupe des collectivités engagées dans le numérique, pour faciliter l'échange des pratiques et agir ensemble

au plan national. Au-delà des infrastructures et des réseaux, les axes de travail de l'Avicca incluent le numérique éducatif, les SIG, les territoires connectés « intelligents », la cybersécurité, la gestion des données...

Bien des thèmes en adéquation avec les enjeux portés par la FNCCR, ce qui a rapidement fait émerger des synergies entre les deux associations nationales. Riches de leurs complémentarités, la FNCCR et l'Avicca « entretiennent désormais des rapports étroits et constructifs. J'en veux pour preuve notre groupe de travail sur les réseaux hertziens qui peuvent offrir de nouvelles opportunités pour les collectivités et l'étude conjointe sur la tarification des réseaux fibre optique d'initiative publique. La FNCCR a également offert l'opportunité à l'Avicca

de concevoir et d'animer deux tables-rondes lors de son récent congrès à Rennes. Un élu de la FNCCR était également invité en tribune lors du dernier colloque de l'Avicca » rappelle le sénateur Patrick CHAIZE, élu impliqué dans les deux associations.



Patrick CHAIZE

Sénateur de l'Ain

Vice-président de la FNCCR au numérique
Président de l'Avicca

avicca

En savoir plus :
www.avicca.org/

NOS DERNIÈRES PUBLICATIONS EN LIBRE ACCÈS À RETROUVER SUR LE SITE INTERNET DE LA FNCCR



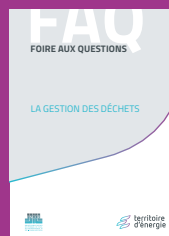
10 gestes des collectivités en période de canicule



Memento en 16 volets pour la sobriété énergétique



Découvrir les entreprises locales de distribution



Foire aux questions sur la gestion des déchets



Crise de l'énergie : cinq propositions de la FNCCR



Les sciences comportementales au service des économies d'eau



fnccr.asso.fr